Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213502560-20260210-DEL2026_08-DE

VILLE de SAINT BRIAC SUR MER
18, rue de la Mairie
35800 SAINT BRIAC SUR MER

CONSEIL MUNICIPAL
du 09 février 2026

Date de la convocation : 2 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 du mois de février à 18h, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint Briac sur Mer
Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mr Philippe FOURNEYRON, Mme Delphine SCHIMPFF, Mr Bernard LALOUX, Mme Mélanie BILLOT-TOULLIC, Mr Christophe RICOUR, Mme Ginette JÉGU, Mr Didier GRASER, Mr François-Régis SIRJACQ, Mr Valéry LAMOURE, Mme Nathalie DOAT CHARPENTIER, Mme Isabelle LE FERREC, Mr Emmanuel HOUDEAU, Mme Émilie LÉVÊQUE, Mme Emmanuelle OLLIVIER HUBLOT, Mme Eugénie BUCHON, Mr Bruno VOYER, Mr Sylvain POILVET.

Absents excusés : 2

Mme Sarah GERBOUT a donné procuration à Mme Delphine SCHIMPFF
Mr Jean-Christophe PÉAN a donné procuration à Mme Mélanie BILLOT-TOULLIC

Absent : 0

Mme Émilie LEVEQUE a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents ou représentés : 19
Nombre de votants : 19

2026-08 FINANCES PUBLIQUES - DOTATION GLOBALE FORFAITAIRE – TABLEAU DE VOIRIE

Vu le Code Général des Collectivités,
Vu le Code de la voirie et notamment l'article L 141-3,
Vu les circulaires n°426 du 31 juillet 1961 et n°32 du 16 janvier 1962,
Vu la délibération 2025-61 du 19 novembre 2025 approuvant la rétrocession de voirie du lotissement rue de Saint-Lunaire

En 2018, le Conseil Municipal a mis à jour le tableau de voirie, la longueur de la voirie était alors de 39 869 mètres. Pour tenir compte de la reprise par la commune de la voirie du lotissement rue de Saint-Lunaire dans son tracé en agglomération effectuée, il convient de modifier à nouveau le tableau comme suit :

N°Voie	Voie existante	Voie proposée	Designation	Longueur
298	0	VC298	Lotissement rue de Saint-Lunaire	71.62 ml

Le total de voirie communale est donc de 39 940,62 mètres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- dit que la longueur de voies communales est donc de 39 940,62 mètres.
- rectifie la longueur linéaire de la voirie existante

Saint-Briac sur mer le 10 février 2026,
Le Maire
Philippe FOURNEYRON

MAIRIE DE SAINT-BRIAC-SUR-MER ILLE-ET-VILAINE